



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Académie de Besançon

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

Concours rénové, session 2014

La rénovation de la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré constitue l'une des principales mesures de la refondation de l'Ecole. Inscrite dans la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, elle s'appuie sur trois composantes :

- La création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)
- La réécriture du référentiel de compétences des enseignants
- La rénovation du concours de recrutement

Cette dernière a profondément remanié les modalités d'accès à la fonction enseignante et de recrutement des futurs professeurs.

Les candidats sont en effet mobilisés plus tôt qu'auparavant sur le concours (validation de la 1^{ère} année de master sans obligation de détenir le diplôme), et leur origine peut être également plus diversifiée.

En conséquence, la maquette rénovée du concours assigne à chacune des quatre épreuves des objectifs précis.

Les épreuves écrites d'admissibilité (épreuves 1 et 2) ont vocation à effectuer le repérage préalable d'acquis fondamentaux en français et en mathématiques, indispensables à l'exercice du futur métier.

Les deux épreuves orales d'admission (épreuves 3 et 4), au coefficient important, ont pour fonction d'identifier chez le candidat l'existence de repères précis dans la construction, en cours et non encore aboutie, des compétences professionnelles à venir.

La diversité des parcours universitaires et la possession de compétences disciplinaires spécifiques peuvent être pleinement valorisées lors de l'épreuve n°3, dès lors que le candidat sait les articuler avec les programmes de l'école primaire et les besoins des élèves.

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury, dans le cadre de l'actuelle maquette. Mais au-delà, par les conseils qu'il formule, il doit servir de guide aux futurs candidats en les aidant à s'approprier pleinement l'esprit et le cadre de fonctionnement de ce nouveau concours.

Données statistiques sur la session 2014 :

1-Taux de réussite

concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Taux de réussite Liste principale	Nombre d'admis Liste complé.	Taux de réussite LP + liste complé.
Externe public	895	469	99	261	99	21%	34	28%
3^{ème} public	63	14	1	04	1	7%	1	14%
3^{ème} privé	13	4	1	0	0			
Externe privé	112	56	19	28	19	34%	3	39%
Second interne privé	10	1	1 Dpt 25 1 Dpt 39	0	0			

2- Moyennes obtenues

Concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Moyenne obtenue par le 1er candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Moyenne obtenue par le 1 ^{er} candidat liste principale	Moyenne obtenue par le dernier candidat liste principale
Externe public	895	469	99	261	18.75	10.75	99	19.41	13.33
3 ^{ème} public	63	14	1	4	15.75	11.00	1	15.00	-
3 ^{ème} privé	13	4	1	0					
Externe privé	112	56	19	28	17.37	10.75	19	17.45	10.29
2 nd interne privé	10	1	1 Dpt 25 1 Dpt 39	0					

3- Taux de réussite en fonction des options choisies pour l'épreuve n°3

1 – Concours externe public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	43	19	7	16.2 %
Histoire	154	87	30	19.5 %
Education musicale	37	22	8	21.6 %
Histoire des arts	13	5	1	7.7 %
Sciences et techno.	145	96	37	25.5 %
Arts visuels	18	8	4	22.2 %
Enseignement moral et civique	59	22	12	20.3 %
TOTAL	469	259	99	

2 – Concours externe privé

OPTIONS (épreuves orales)	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	5	3	1	20 %
Histoire	19	10	8	42.1 %
Education musicale	5	3	1	20 %
Histoire des arts	3	1	1	33.3 %
Sciences et techno.	10	7	4	40 %
Arts visuels	4	0	0	
Enseignement moral et civique	10	4	4	40 %
TOTAL	56	28	19	

3 – 3^{ème} concours public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	1	0		
Histoire	5	0		
Education musicale	1	1		
Histoire des arts	1	1	1	100 %
Sciences et techno.	3	1		
Arts visuels	1	1		
Enseignement moral et civique	2	0		
TOTAL	14	4	1	

Epreuves écrites d'admissibilité

I) Epreuve de français

Les copies sont notées sur 40. Le barème est fixé à 11 points pour l'analyse de textes, 11 points pour les questions d'étude de la langue, 13 points pour la question de pédagogie et 5 points pour la qualité écrite du devoir.

1- Données statistiques :

➤ **Concours externe public**

469 candidats ont participé à l'épreuve

Moyenne : 21,75 sur 40

La note la plus basse est 5 sur 40

La note la plus élevée est 37 sur 40

18 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	7	1,48%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	153	32,55%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclu	275	58,63%
notes supérieures ou égales à 30	34	7,2%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	310	65,95%

➤ **Concours externe privé**

56 candidats ont participé à l'épreuve

Moyenne : 24,13 sur 40

La note la plus basse est 12 sur 40

La note la plus élevée est 34 sur 40

3 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	0	
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	14	25%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclu	30	53,57%
notes supérieures ou égales à 30	12	21,42%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	42	75%

Troisième concours public

14 candidats ont participé à l'épreuve
Moyenne : 20,82 sur 40
La note la plus basse est 16 sur 40
La note la plus élevée est 31 sur 40

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	0	
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	6	42,85%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclu	7	50%
notes supérieures ou égales à 30	1	7,14%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	8	57,14%

➤ Troisième concours privé

4 candidats ont participé au concours
Moyenne : 13,75 sur 40
La note la plus basse est 11 sur 40
La note la plus élevée est 16 sur 40
2 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

➤ Second concours interne privé

1 candidat a participé au concours avec une note de 12,50 sur 40.

2- Répartition des notes sur l'ensemble du concours : 544 copies.

notes inférieures ou égales à 10	7	1,28%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	178	32,66%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclu	312	57,35%
notes supérieures ou égales à 30	47	8,62%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne	360	66,05%

3- Remarques générales.

➤ L'ensemble des points, 40, est à ventiler sur quatre parties : analyse des textes, étude de la langue, pédagogie et qualité écrite du devoir. Cette ventilation a permis aux candidats de multiplier l'impact de leurs compétences. Là où l'analyse valait pour moitié de la note, elle ne vaut plus que pour 27,5%. C'est un exercice moyennement réussi, donc il désavantage moins.

➤ L'étude de la langue était divisée en 40 sous-questions avec, certes, de très petits barèmes, mais permettant là aussi d'être moins pénalisé par une erreur. La réussite sur la question de pédagogie est très hétérogène, le sujet a visiblement dérouté les candidats. La qualité écrite était sanctionnée par un retrait de points dans le précédent concours. Dans le concours rénové, le barème général prévoit l'attribution de cinq points pour évaluer cette compétence. Les candidats ont fait jouer cet avantage en soignant leurs devoirs, en s'attachant à la clarté et à la justesse orthographique si bien que la majorité ont eu au moins 2,5 points ; 125 candidats soit 22,93% ont capitalisé le maximum soit 5 points et 23 candidats ont évité une note égale ou inférieure à 10 soit l'élimination. Une notation « en positif » récompense les efforts produits.

➤ Sur un plan général, on peut émettre l'idée que cette division des points a favorisé une concentration importante des notes au-dessus de la moyenne puisque 57,43% des copies se situent entre 20 et 30. Les excellentes copies au-delà de 30 constituent 8,6% de l'ensemble avec 37 comme meilleure note sur le concours public et 34 sur le concours privé. Par ailleurs, il y a très peu de candidatures fantaisistes avec le faible nombre de 7 candidats ayant une note éliminatoire, égale ou inférieure à 10. On peut faire l'hypothèse également d'une bonne préparation des candidats.

4- Eléments saillants des corrections.

➤ L'analyse de texte reste une épreuve difficile pour les candidats. Au niveau du plan, on peut noter une mauvaise appréciation de la longueur de l'introduction, trop détaillée et qui ne répond pas à son rôle « d'introduire la problématique ». Les candidats ont mieux réussi la rédaction du développement qui gagnerait à être davantage construit, en évitant les paraphrases.

Les candidats n'utilisent pas la mise en perspective des textes. En conséquence, la réponse à la problématique posée reste vague et peu étayée. Certains candidats ont eu recours à l'usage abusif des citations ou à quelques lieux communs pour caractériser le rôle de l'objet. Citons par exemple cette phrase sibylline : « Les objets représentent un mode de vie dans la vie en général et dans l'existence en particulier ». Ou encore cet adage : « En Afrique, il vaut mieux avoir un pileur de mil qu'un ouvre boîte, par exemple ». Pour autant, la valeur fonctionnelle de l'objet n'est pas précisément mise en avant pour argumenter.

Le recours à la dimension littéraire des textes est absent dans la quasi totalité des copies.

- Il convient de travailler la forme pour améliorer la construction des devoirs et répondre à la problématique en ayant recours aux textes.

➤ L'étude de la langue est plutôt réussie malgré une confusion entre nature et fonction. Certains candidats ne lisent pas suffisamment les questions et confondent : relever, souligner, expliquer et analyser.

- On attend du candidat qu'il soit plus précis notamment sur les notions de base.

Il existe un nombre d'ouvrages et d'articles pour clarifier les savoirs mais consulter les programmes officiels et identifier les notions grammaticales à traiter et la façon dont les manuels les abordent est également pertinent.

- La stratégie qui consiste à proposer une abondance de solutions qui contraindrait les correcteurs à faire un choix peut s'avérer contre productive.

En ce qui concerne la définition de l'expression « le luxe rustique », les deux mots étaient simples et ne nécessitaient pas de connaissance experte, en revanche l'oxymore est une figure de style pas toujours comprise. En l'occurrence, le recours aux valeurs portées par chaque terme permettait de répondre à la question de manière satisfaisante.

- Le candidat ne doit pas oublier qu'un recours au texte, au message de l'auteur constitue une ressource incontournable car l'usage du mot dans son contexte apporte souvent la compréhension finale.

➤ La pédagogie a posé des problèmes aux candidats malgré des efforts certains. On peut noter un manque de références théoriques, avec une confusion des notions comme principe alphabétique et alphabet, syllabe et son. L'absence de contextualisation, l'effet d'attente sur la correction ont conduit les candidats à affirmer ce qui devrait être de l'ordre de l'hypothèse. Ils auraient pu recourir à une analyse factuelle des productions des élèves mais ils se sont parfois perdus dans des développements flous.

On peut remarquer une importance accordée aux compétences scripturales et beaucoup moins aux compétences d'encodage de l'oral. L'aspect motivant de la situation n'est pas perçu, ni ses enjeux.

La question sur la différenciation a donné lieu à des réponses très hétérogènes.

Soit le candidat a mis en regard les difficultés des élèves avec des solutions pragmatiques, peut-être liées à son expérience : quelques copies font état d'une véritable culture avec des références pertinentes.

Soit il a produit un développement long, imprécis, pour pallier sa méconnaissance et son manque de bon sens, émaillé de réflexions stéréotypées « Il faut de tout pour faire une classe sinon le métier de professeur des écoles serait ennuyeux ».

- Le candidat doit posséder les notions théoriques nécessaires, prendre en compte davantage l'élève dans sa dimension individuelle.

➤ La qualité écrite est en progrès par rapport aux sessions précédentes. Les candidats savent qu'ils peuvent engranger des points, voire éviter l'élimination. Ils attachent donc une importance à l'orthographe et la présentation du devoir même si quelques copies « collectionnent » les erreurs flexionnelles. Par ailleurs, cette qualité est une compétence qui fait partie du métier de professeur : elle a toute légitimité à être valorisée.

II) Epreuve de mathématiques

L'épreuve (durée : 4 heures) vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

- Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.
- Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.
- L'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

1.- Données statistiques.

Nombre de copies corrigées : 543 (Externe public : 470 ; Troisième concours public : 14 ; Externe privé : 56 ; Second concours interne privé : 1 ; Troisième concours privé : 4).

Notes et Moyennes :

Nature concours	Effectif présent	Nombre absents	Note >20	Note <20	dont <10,5	Moyenne / 40
Externe public	470	1	280	189	41	21,81
3° concours public	14	0	5	9	3	18,46
Externe privé	56	1	19	36	5	17,71
2° concours interne privé	1	0	0	1	0	11,5
3° concours privé	4	0	0	4	0	14,75

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Remarques d'ordre général :

Les correcteurs remarquent une forte hétérogénéité de la qualité des productions des candidats avec une augmentation sensible de notes éliminatoires (8,7% pour le concours externe public).

Beaucoup de candidats semblent avoir éprouvé des difficultés à cerner avec précision le sens de certaines questions.

On remarque également des difficultés récurrentes relatives à la capacité d'aller à l'essentiel, à modéliser et à vérifier la vraisemblance des résultats obtenus. (« un saut de 0 m, une pente de 3,1 km dévalée en 2 secondes par un skieur... »).

La situation de géométrie a été la plus discriminante et atteste de la faiblesse des connaissances scientifiques.

La confusion entre les notions de valeur exacte et valeur approchée a suscité un nombre conséquent d'erreurs.

En revanche, les correcteurs constatent peu d'erreurs de calcul, une amélioration de la syntaxe mathématique et une maîtrise assurée des unités de mesure.

Contrairement aux années précédentes, le nombre de copies sanctionnées pour une absence de qualité écrite est en augmentation : plusieurs productions juste lisibles, sans soin apporté à la présentation et sans correction orthographique suffisante (souci majeur relatif à l'accord du participe passé).

Observations relatives à la composition du sujet :

Il s'agissait d'un sujet long à traiter, les questions étaient nombreuses. Beaucoup de candidats n'ont pas traité l'ensemble des questions. Deux hypothèses sont émises par la commission de correction :

1. traitement non linéaire du sujet : les candidats répondent prioritairement aux questions qui leur posent peu de difficultés et abordent les suivantes en fonction du temps qu'il leur reste,
2. refus d'engagement de procédures.

Le sujet était intéressant et mobilisait de nombreuses notions mathématiques. Cependant la partie pédagogique (partie 3) a semblé manquer d'épaisseur :

- plusieurs questions et réponses sont redondantes
- il était plus aisé d'obtenir des points rapidement sans un engagement fort contrairement aux parties 1 et 2 plus exigeantes en ce qui concernait les raisonnements mathématiques et la mobilisation des connaissances scientifiques.

Observations relatives au traitement de la partie 1 :

Au cours de cette première partie, les candidats étaient amenés à traiter différentes situations mathématiques relatives au périple d'Albert, « parti dans les Alpes autrichiennes, dans la mythique station de ski de Kitzbühel ». Les notions convoquées portaient, pour l'essentiel, sur la trigonométrie, les calculs de durée et de vitesse moyenne, les fonctions, les aires des disques et des couronnes ainsi que les probabilités.

En ce qui concerne le traitement de la situation A intitulée « la montée à la station », un nombre important de candidats a fait preuve d'une bonne maîtrise des formules de trigonométrie notamment en ce qui concerne le calcul de tangente. Les erreurs étaient souvent grossières. Aussi, le jury souhaite rappeler l'importance pour les candidats :

- d'éviter les impasses de révision et d'y inclure les programmes du collège,
- de prendre le temps de se représenter la situation : confusion entre déplacement horizontal et déplacement réel,
- de vérifier le résultat de ses calculs.

L'attention des candidats est également à porter sur la lecture, la compréhension et l'interprétation des consignes : « calculer » un angle ou une longueur est différent de « mesurer » cet angle ou cette longueur (par exemple : les candidats ayant résolu l'exercice par le recours à un dessin à l'échelle n'ont pu être pleinement valorisés).

La situation « Ski sur la Streif » a également permis de vérifier la maîtrise, par les candidats, du calcul sur les nombres sexagésimaux, la conversion des heures sexagésimales en expression décimale, la conversion et l'utilisation des unités de mesure. Les faiblesses identifiées ont été occasionnées par la négligence de certains candidats à appliquer strictement la consigne et à arrondir le résultat au dixième. Plusieurs d'entre eux se sont laissés parasiter par les données inutiles présentes dans l'énoncé (pourcentages relatifs à la pente...). L'emploi d'anaphores pour désigner « la route » a également créé des difficultés de compréhension dans certaines copies.

Une nouvelle fois, le jury insiste sur la nécessité impérieuse pour les candidats de vérifier la vraisemblance du résultat : que ce dernier ne soit pas aberrant au regard des données de départ.

La troisième situation a été la plus discriminante de cette première partie. La modélisation était difficile à comprendre et éloignée de la situation réelle. Le calcul n'a posé aucune difficulté : il suffisait de remplacer x

par la valeur donnée. En revanche beaucoup de candidats ont confondu distance totale parcourue sur la pente et longueur du déplacement horizontal.

Pour répondre à la question 3, les candidats ont fait preuve de niveaux d'expertise différents : le raisonnement mathématique permettait d'accéder au résultat exact attendu alors que la mobilisation du résultat précédent et le calcul de l'image ont engendré un résultat approximatif dans de nombreuses copies.

La dernière situation n'a pas posé de difficultés majeures, les erreurs principales relevant une nouvelles fois d'une lecture partielle ou erronée de l'énoncé. Dès la première question, certains candidats n'ont pas considéré le fait que le tireur débutant touchait la cible, contrairement au second, qui imposait la considération de la probabilité de toucher la cible une fois sur deux.

Les formules de calcul d'aire pour le disque et la couronne sont maîtrisées, il demeure quelques confusions notoires entre aire du disque et longueur du cercle.

Le jury conseille également d'opérer en conservant l'expression π plutôt que son expression décimale afin de faciliter les calculs et d'éviter les arrondis successifs favorisant un résultat approximatif.

Observations relatives au traitement de la partie 2 :

La seconde partie offrait quatre exercices portant sur la division euclidienne, le tableur, la notion de conjecture mathématique et la géométrie dans l'espace. Majoritairement bien traitée, cette seconde partie atteste cependant de maladresses et d'erreurs récurrentes de la part des candidats.

Le premier exercice permettait facilement d'obtenir le maximum de points. Pourtant un nombre très important de candidats s'est contenté d'identifier l'opération comme une division sans apporter la qualification d'euclidienne. De même, l'identification du contexte de réponse n'a pas été pertinente : les procédures attendues pour résoudre la situation étaient celles d'un élève de cycle 3, beaucoup de réponses furent d'un niveau plus expert (équation, fonction...).

Les candidats les moins habiles ne sont pas parvenus à différencier véritablement les procédures (pour certains, la forme de présentation suffisait à différencier deux procédures : arbre de calcul pour résoudre l'addition et addition en ligne...).

L'exercice 2 convoquait la notion de multiples et leurs caractéristiques. Beaucoup de candidats n'ont pas traité la première question qui ne présentait pas de difficulté majeure, le résultat pouvant résulter d'un raisonnement par disjonction de cas. C'est sans doute l'appréhension d'une activité chronophage qui est à l'origine du nombre de non réponse.

La suite de l'exercice portait sur l'utilisation du tableur et offrait l'avantage aux candidats de pouvoir choisir une réponse parmi plusieurs formules écrites (de ce fait, l'approximation de la syntaxe ne pénalisait pas cette année les candidats). Malgré ce choix multiple, il est étonnant de constater le peu de réponses données et le manque d'engagement (pas de pénalisation ajoutée en cas d'erreur, peu de prise de risque).

L'exercice 3 a permis de caractériser la méconnaissance de la notion de conjecture mathématique : les candidats se sont engagés dans une explication textuelle plutôt que d'investir l'écriture littérale (alors que cette forme d'écriture a souvent été mobilisée avec réussite au cours de la question précédente). Les difficultés relatives au développement des identités remarquables sont encore nombreuses.

Les notions géométriques, abordées dans l'exercice 4, semblaient très accessibles pour un candidat préparé au concours du CRPE. Malheureusement les résultats sont décevants. Rares ont été les candidats qui ont effectué une démonstration complète : les notions géométriques semblent insuffisamment maîtrisées par une majorité des candidats (« 4 côtés égaux » ne suffit pas à démontrer que IJKL est un carré ; il manque la démonstration de l'existence de l'angle droit, quid du losange ?).

De même, le recours majoritaire à une vue prototypique de la pyramide a rendu difficile le choix pertinent de la base facilitant les calculs (la base la plus simple n'a pas été identifiée ni la hauteur correspondant à la base choisie : a entraîné souvent des calculs chronophages).

Observations relatives au traitement de la partie 3 :

La troisième partie portait sur l'enseignement de la proportionnalité au cycle 3. Cette partie pédagogique atteste d'une bonne connaissance globale des propriétés de la proportionnalité et de la capacité des candidats à identifier une situation de proportionnalité.

Cette troisième partie a permis, à certains candidats, de compenser facilement la perte de points occasionnée par les deux premières parties du sujet.

Plusieurs questions étaient redondantes ce qui a provoqué fréquemment une non réponse à plusieurs d'entre elles.

Le jury n'a pas relevé d'erreurs fondamentales mais a ciblé deux difficultés récurrentes :

- la question 3 a pu apparaître, pour les candidats qui avaient déjà anticipé le rôle des coefficients par une explication approfondie, comme redondante ;
- un manque de méthodologie pour analyser les productions des élèves qui a conduit très souvent les candidats à « un verbiage » important. L'approche était limitée à une description sans production de l'analyse des propriétés mathématiques engagées.

Conseils généraux du jury aux futurs candidats :

- éviter les impasses dans la maîtrise des notions mathématiques relevant des programmes de l'école primaire et du collège ;
- assurer une lecture approfondie des énoncés et des consignes ;
- maîtriser le vocabulaire spécifique en référence soit aux notions mathématiques, soit à l'énoncé des tâches à exécuter (différence entre calculer et mesurer, distinction entre expliquer, justifier, démontrer et interpréter...);
- vérifier la vraisemblance des résultats obtenus ;
- prendre le temps de se représenter mentalement les situations évoquées ;
- éviter les arrondis successifs ou intermédiaires lorsque le résultat attendu n'est pas une approximation ;
- oser prendre des risques et engager des procédures ;
- investir une méthodologie pour analyser les productions des élèves afin de gagner en pertinence et efficacité ;
- rester attentif à la gestion du temps de l'épreuve et organiser davantage l'ordre de traitement des différentes questions du sujet afin d'éviter les non-réponses.

Epreuves orales d'admission

« Les deux épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». Arrêté du 19 avril 2013 publié au J.O. du 27 avril 2013.

I) 1ere épreuve orale : Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. »

« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant d'un support numérique « compact Disc », dans un délai et selon les modalités fixées par le jury.

« Ce dossier se compose de deux ensembles :

- ❑ une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu
- ❑ la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

« L'épreuve comporte :

- ❑ la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes)
- ❑ un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée de l'épreuve : une heure.

1.1. Le dossier :

Les commissions ont pu apprécier des dossiers de qualité très hétérogène et de formes très diverses.

Le candidat ne doit pas attendre le dernier moment pour le construire mais anticiper une éventuelle admissibilité. Le sujet abordé doit être soigneusement choisi en fonction des compétences et savoirs de chaque candidat.

Si ce dernier a effectué un stage dans un établissement scolaire, il est pertinent de prendre appui sur cette expérience et de l'exploiter pleinement. Il conviendra alors de garder les documents requis pour illustrer le dossier. Cette précaution précède parfois de beaucoup les résultats des épreuves d'admissibilité.

Certains champs disciplinaires paraissent aller de soi quand les candidats y ont réalisé un cursus universitaire (histoire, géographie, sciences et technologie).

L'enseignement de la morale n'offre pas un appui disciplinaire traditionnel et convoque d'autres compétences, conjugue plusieurs champs d'investigation, relève de la philosophie, de la sociologie, de l'histoire parfois, en y ajoutant quelques notions de droit. La partie scientifique sera alors à construire, à organiser, à développer de façon plus spécifique.

Les disciplines artistiques exigent que le candidat y possède une certaine maîtrise et une culture personnelles. Elles ne doivent pas être choisies par défaut. Le dossier aura un caractère plus personnel, tout en valorisant les connaissances dans les divers champs artistiques.

L'enseignement de l'histoire des arts exige que cette notion soit bien connue, bien maîtrisée. Il ne s'agit pas d'une discipline particulière, mais d'une démarche pédagogique bien précise. Les documents de référence des programmes et de nombreuses ressources en ligne pourront éclairer les candidats sur ce sujet et étayer leurs choix.

Le dossier, bien qu'il ne soit pas lui-même noté, est d'importance.

Il s'agit de la première pièce à travers laquelle le jury va faire connaissance avec le candidat, avant que celui-ci ne se présente à eux. Ce document doit être soigné, structuré, précis et personnel.

Une lecture attentive en est réalisée par les membres des commissions devant recevoir son auteur. Celle-ci est généralement conduite en plusieurs temps, dont un d'échange par les jurys autour du sujet abordé. Les questions sont évoquées, les interrogations pointées, les développements envisagés.

Les fondements scientifiques qui y sont présentés avec précision seront explorés et leur exactitude vérifiée. Les apports récents de la recherche ainsi que la maîtrise de l'évolution des connaissances sont attendus et seront valorisants.

La proposition de séquence devra être organisée de façon claire, respecter le processus d'apprentissage, prendre appui sur la polyvalence du professeur des écoles, s'inscrire dans un projet motivant, porteur de sens pour les élèves et bien articulé avec les programmes en vigueur.

Le choix de la présentation, la pagination, la rigueur du plan participe à sa qualité. Les développements scientifiques doivent permettre au jury d'apprécier la maîtrise par le candidat des notions étudiées. Un lexique spécifique y est employé, la démarche peut être justifiée et les fondamentaux de la discipline fondent la réflexion.

Il convient également de citer ses sources, de lister ses lectures et les ouvrages consultés. Le jury appréciera une honnêteté intellectuelle sans faille.

Les membres du jury possèdent donc une connaissance précise des propos relevés au fil des pages et ont choisi les grandes orientations de leur questionnement au moment de la préparation de l'entretien. La présentation du candidat apportera à cet ensemble une nouvelle dimension.

Le contenu et les propositions de certains dossiers ont été retrouvés sur le Net, parfois à la virgule près, le titre n'ayant même pas été modifié !

C'est le cas soit du contenu de la partie scientifique ou de la partie pédagogique, de nombreuses séquences étant disponibles pour une exploitation dans les classes.

Deux cas se présentent alors :

- Le candidat n'a fait que du plagia sans s'approprier le contenu et sera en difficulté dès que les interrogateurs le solliciteront pour obtenir des précisions particulières. Il lui sera difficile de proposer un exposé solide et convaincant.
- Le candidat cite ses sources et a su adapter les propositions à la spécificité de la situation de classe choisie, sait analyser l'ensemble et proposer des ajustements pertinents. Il a pris appui sur une architecture générique pour l'adapter à ses exigences.

1.2. La présentation :

Ce peut être un moment très convenu où le candidat récite un exposé mémorisé ou bien un moment privilégié de montrer au jury toute la maîtrise possédée du sujet et de la prestation orale qui est effectuée.

Le candidat se trouve dans une posture voisine de celle d'un enseignant, sans jouer exactement ce rôle. Il doit cependant savoir présenter son intervention, en annoncer le plan, en rappeler l'intérêt et les objectifs, exposer clairement son propos. Il apprivoise l'espace et sait profiter du support numérique, le cas échéant pour enrichir son exposé, matérialiser certaines propositions, partager une expérience, proposer un prolongement.

La langue employée doit être précise, riche, variée, bien adaptée à la situation. La présentation ne doit pas être redondante avec le contenu du dossier ni constituer un ensemble de notes lues. Le jury pénalisera le candidat qui ne sait pas justifier ses choix, reste cantonné à ce qui est déjà écrit dans le dossier, ne peut élargir sa réflexion, proposer d'autres documents, reprendre la partie scientifique en la développant et en rassurant le jury sur une bonne maîtrise des notions abordées.

Les meilleurs candidats ont su proposer un discours distancié, enrichi de synthèses et de documents complémentaires, sans répéter ce qui avait été déjà écrit, trouvant une juste articulation entre les contenus du dossier, le diaporama et l'exposé oral. Cet exercice permet de mesurer la pertinence de la posture du

candidat, son aisance devant un public, la fluidité de son discours, la maîtrise qu'il possède de son sujet, l'analyse qu'il en effectue, l'originalité de son argumentation.

La présentation apparaît particulièrement riche lorsqu'elle offre un équilibre entre les parties scientifiques et pédagogiques. L'exposé à caractère disciplinaire ne doit pas être réduit ni négligé. Les fondements scientifiques ne peuvent pas se limiter à l'énoncé des programmes officiels.

Le déroulement des séances doit également être clair et précis, prendre appui sur des connaissances didactiques et pédagogiques encore en devenir mais déjà mesurables et argumentées.

La présentation est un moment important dans l'épreuve. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer, à partager une pensée, une démarche, à exposer un raisonnement, à décrire son action pédagogique et à justifier ses choix. Il doit afficher un réel dynamisme, une envie de faire partager ses savoirs et d'intéresser un auditoire.

Elle peut également être un moment privilégié pour faire connaître au jury une nouvelle analyse des propositions qui ont pu évoluer depuis le dépôt du dossier et l'inviter à prendre ainsi connaissance d'une démarche modifiée plus ou moins profondément.

Elle doit faire l'objet d'une préparation minutée et minutieuse, sans sombrer dans l'excès du « par cœur ». Le support numérique est pertinent et permet souvent de structurer davantage les interventions.

1.3. Le support numérique :

Il s'agit souvent d'un diaporama qui ne doit pas seulement être lu, mais développé et complété. Il s'articule avec le dossier sans le copier, apporte une réelle plus-value à son auteur et renforce la pertinence de l'exposé. Il propose, outre une reprise des fondements scientifiques, une analyse et des documents complémentaires. Le candidat pourra y revenir au cours de l'entretien s'il en ressent la nécessité pour éclairer un point spécifique, y prendre appui pour l'exploitation d'un document ou apporter toute autre précision.

Si le candidat n'a pas de support numérique, transmis avec le dossier, il ne peut prétendre exploiter aucune note personnelle au moment de l'épreuve. Les jurys, dans un souci d'équité, veillent à ce qu'aucune imposture ne puisse s'imposer, tant dans la construction que la rédaction du dossier. Les candidats ne peuvent donc compter que sur leur propre connaissance et leur propre maîtrise du contenu du dossier.

Afin de faciliter l'exposé, les candidats ne bénéficiant d'aucun support numérique peuvent prendre quelques minutes pour fixer le plan de leur intervention sur une feuille de papier à leur disposition. Cette modalité proposée est fréquemment exploitée et les candidats y gagnent une structuration plus rigoureuse de leur intervention.

1.4. L'entretien avec le jury :

Il a été préparé par le jury mais subit généralement les modifications liées à la présentation par le candidat de son dossier. Le temps dévolu à cet exercice permet à chacun de trouver les réponses au questionnement, autorise des échanges nourris et cohérents, favorise l'apport de nombreuses précisions.

Les connaissances scientifiques dans les différents domaines proposés en option sont interrogées et les champs d'investigation sont souvent élargis. L'acquisition des notions fondamentales est vérifiée.

Dans le domaine pédagogique, les propositions des candidats sont d'un réalisme varié, davantage adaptées au niveau des élèves lorsqu'un stage a pu servir de support.

Le candidat doit cependant pouvoir éclairer le jury sur la logique et la progressivité de ses actions, des étapes retenues, sur la nature et le rôle des traces écrites et sur les modalités d'évaluation prévues.

Les activités doivent rester en cohérence avec l'objectif de départ et ne revêtir ni un caractère trop récréatif, ni trop magistral.

Le bon candidat maîtrise les concepts disciplinaires et affiche une bonne culture générale, appuie sa présentation sur un support personnalisé, reprenant les grandes lignes du dossier en y apportant une plus-value, sait enrichir ses propositions par des documents nouveaux et répondre aux questions du jury avec pertinence et réactivité. Il sait justifier ses choix, les modifier si besoin, garder un regard critique sur son travail, identifier les difficultés des élèves, trouver une conclusion, tout en affichant une assurance personnelle adaptée.

La connaissance simultanée des différents dossiers permet aux commissions d'enrichir leur questionnement, d'exploiter des pistes similaires, d'alimenter les échanges en prenant appui sur des propositions voisines ou contraires, de trouver des éléments de comparaison et d'appréciation.

1.5. Remarques relatives aux options choisies :

Histoire :

Les candidats sont nombreux à choisir cette option. Les thèmes retenus sont cependant peu variés et s'inscrivent principalement dans les périodes antiques, médiévales ou contemporaines.

Le jury attend non seulement que le candidat témoigne de sa connaissance des événements et des faits, mais qu'il soit capable de repérer les véritables enjeux et les concepts sous-jacents. Il doit également être en mesure de définir les termes spécifiques qu'il emploie.

Si tous les candidats présentent des documents, ils doivent s'interroger sur la distinction nécessaire entre support-source et document historique et réfléchir à la place, au rôle donné au document au cours des séances.

La trace écrite est souvent peu évoquée ou réduite au traditionnel résumé ou résumé à trous. Le candidat doit en définir des modalités plus riches, plus ambitieuses, exploitant des compétences dans le domaine de la langue française.

L'évaluation des acquis des élèves doit investir le champ des compétences pour ne pas être confinée dans celui des connaissances.

Les candidats ne doivent pas négliger les ressources bibliographiques en se contentant de consulter quelques notes, quelques manuels en faisant l'économie de la lecture d'ouvrages de référence.

Géographie :

Moins retenue que l'histoire, la géographie en reprend cependant les observations. Une maîtrise inégale des fondements scientifiques a été évaluée ainsi qu'un déficit d'exemples concrets, rendant la géographie « hors sol ». Un déficit dans la présentation de documents iconographiques est à relever. Les dispositifs retenus donnent peu de place à la dimension numérique et restent sur un format traditionnel.

Instruction civique et morale :

L'instruction morale conduit l'élève « à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie d'écolier et, par lui-même, de prendre conscience de manière plus explicite des fondements même de la morale : les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect des valeurs partagées, l'importance de la politesse et du respect d'autrui. » Site Eduscol

L'exposé des fondements scientifiques est plus exigeant que dans les autres disciplines. Ceux-ci sont souvent réduits à l'exploitation ou à l'illustration de la notion à l'étude. « *la morale ne se réduit pas à un seul apprentissage de règles. Les règles sont des moyens pour organiser la vie collective, mais ne sont pas à même de répondre aux questions sur lesquelles l'homme s'interroge. Enseigner la morale demande de privilégier une démarche d'apprentissage méthodique et régulière à partir de supports diversifiés, textes littéraires, contes, documents, images, films, situations de la vie quotidienne* » extrait du rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque, 22 avril 2013 « on ne doit pas enseigner des idées théoriques, mais des pratiques. Non pas la vertu, mais des comportements vertueux » (Durpaire et Mabilon-Bonfils, 2012). La problématique du numérique est à explorer davantage.

Les circulaires dédiées à cet enseignement, les programmes et les propositions de certains manuels scolaires ainsi que de nombreuses communications de divers auteurs et de diverses sources constitueront des points d'appui nécessaires à la réflexion du candidat.

L'exploitation de situations de classe ou de la vie de l'élève restent des occasions d'apprentissage privilégiées.

Musique :

Les candidats doivent avoir pris connaissance des toutes les préconisations et attentes institutionnelles dans le domaine. Lors de cette première session 2014, nombre d'entre eux ne pouvaient développer les objectifs du parcours d'Education Artistique et Culturelle.

Le jury apprécie les candidats qui montrent une réelle culture, proposent une interprétation personnelle chantée ou toute autre illustration de leurs compétences.

La pratique personnelle n'est pas suffisante pour se présenter à cette option. Il doit être capable d'investir le versant pédagogique. L'articulation entre la musique et les autres disciplines artistiques est peu développée.

L'usage du numérique apporte une grande plus value quant à la pertinence de l'exposé.

Arts visuels :

Peu de candidat a choisi cette option. Les prestations sont de nature très variée et les préconisations concernant les arts du son et l'histoire des arts peuvent être ici reprises.

Sciences et technologie :

Les fondements scientifiques font l'objet d'une investigation particulière. Les candidats affichent une maîtrise très hétérogène des notions abordées ; certains accusent des connaissances trop approximatives. Les candidats les plus experts repèrent les obstacles qui pourraient surgir devant les élèves et la transposition didactique est soignée.

Une confusion récurrente s'effectue entre les programmes, le socle et les programmes.

Plusieurs candidats initient des modélisations sans pouvoir en définir avec exactitude l'enjeu scientifique.

L'évaluation et la différenciation restent pour beaucoup seulement des mots convenus, des étapes requises mais totalement isolées d'une mise en œuvre efficace.

On attend du candidat qu'il maîtrise les notions scientifiques abordées tant en ce qui concerne la notion que le lexique qui lui est attaché et qu'il sache identifier et développer les concepts les plus fondamentaux.

Ex : pour le concept de respiration, évoquer les surfaces d'échanges, être capable de les définir, d'en connaître les caractéristiques et les principes, d'effectuer des transferts vers une autre fonction, comme la digestion.

La démarche d'investigation est largement évoquée. Il est nécessaire que le candidat en connaisse les étapes ainsi que les fondements et sa réelle utilité pour les élèves.

1.6. Remarques relatives aux cycles choisis :

Les séquences décrites s'adressent à tous les cycles de l'école élémentaire. Les cycles 1 et 2 pourraient apparaître plus favorables à qui ne maîtriserait pas les éléments notionnels requis dans la discipline retenue. Il convient de rappeler qu'il n'en est rien. Les jurys se sont attachés à mesurer la solidité des acquis dans les domaines abordés et à élargir les champs d'investigation.

Une première connaissance didactique dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle est attendue ainsi que celle des concepts et notions, démarches et méthodes dans les domaines enseignés. Proposer d'exploiter la polyvalence de l'enseignant du premier degré est un atout déterminant pour inscrire les jeunes élèves dans des apprentissages structurés tout en développant leurs potentialités tant cognitives que motrices, sensibles que sociales.

Le candidat doit là-aussi connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, raisonner en terme de compétences, prendre en compte les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Les candidats les plus performants ont su mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour étayer leur argumentation.

II) 2eme épreuve orale : entretiens à partir d'un dossier, c'est à dire à partir de documents fournis par le jury dans le domaine de l'EPS et dans celui du système éducatif français.

« L'épreuve comporte deux parties : La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel), ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. » Arrêté publié au J.O. du 27 avril 2013

2.1. Observations générales :

L'épreuve revêt un format satisfaisant, tant sur les modalités d'organisation que sur sa pertinence quant à révéler les qualités attendues des candidats.

Le temps dévolu aux différents entretiens, permet de bien cerner le candidat et laisse toute latitude pour renforcer le questionnement si besoin.

Les temps de préparation ainsi que les fiches destinées au jury, précisant les attendus et les pistes pour relancer les échanges permettent une réelle harmonisation des exigences et constituent un point d'appui apprécié. Leur forme gagnerait à être harmonisée en évitant tout excès d'informations. L'équilibre et la stabilité des commissions ont facilité le travail des membres du jury et ont favorisé un traitement équitable des candidats. La présence de trois personnes assure un panel de questions variées, permettant de mieux mesurer les compétences « en devenir » de ces étudiants.

L'épreuve d'EPS : Cette nouvelle formule apporte une réelle plus value par rapport au précédent format.

Le temps imparti et les modalités retenues engagent le jury dans un réel échange avec les candidats.

Les activités support d'interrogation principalement retenues cette année appartiennent au domaine de la natation, des activités athlétiques, de la danse et des jeux et sports collectifs.

Au cours du questionnement, les jurys ont amené les candidats à montrer des connaissances en matière d'organisation de la classe, de gestion des différents temps des séances, des notions relatives au développement de l'enfant, une aptitude à exploiter la polyvalence par la proposition d'activités ancrées dans la pluridisciplinarité.

Trop de candidats accumulent les activités sans en organiser les apprentissages de façon progressive. Les plus fragiles manquent de connaissances didactiques, possèdent des représentations très éloignées de la réalité de la classe, n'inscrivent pas leurs propositions dans une perspective de progrès et ne proposent pas des critères de réussite exploitables pour les élèves.

Toutefois, les candidats qui peuvent mobiliser une réflexion et une compréhension rapides pour construire des réponses pertinentes aux questions posées font ainsi preuve d'une réactivité appréciée.

Les bons candidats ont su questionner les documents, dégager une problématique, mettre en lien leurs connaissances et le contexte de classe, exploiter leurs savoirs universitaires et les articuler avec les situations pédagogiques.

Une réelle vigilance quant à la sécurité est demandée ainsi qu'une prise en compte de l'environnement et du contexte de l'école.

Les jurys ont apprécié les capacités du candidat à écouter, à prendre du recul et à argumenter ses propositions didactiques et pédagogiques.

Exemples de sujets proposés :

Compétence : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement
APSA Support : natation cycle 3

Sujet à traiter :

« Tous les élèves de votre classe de CM1 ont validé le premier palier du socle commun de connaissances et de compétences du savoir nager.

Que proposeriez-vous en termes d'objectifs et de situations d'apprentissage pour viser la validation du deuxième palier ?

Compétence : Réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive .

APSA Support : Danse

Cycle 1

Sujet à traiter :

« En classe de grande section de maternelle, vous proposez un module d'apprentissage visant à développer la compétence : exprimer corporellement des images, des personnages, des sentiments, des états.

Présentez 4 situations d'apprentissage qui permettront de construire une séquence dansée associant 3 ou 4 mouvements simples. Vous proposerez une entrée dans l'activité par des verbes d'action.

Compétence : Adapter ses déplacements à différents types d'environnements

APSA support : Activités aquatiques- cycle 2

Sujet à traiter :

« Au cours d'une séance de natation en cycle 2, vous constatez une hétérogénéité de réponses motrices dans les actions d'immersion. (voir le document d'appui).

Après avoir caractérisé les comportements des élèves, proposez des situations différenciées et leur mise en œuvre, de manière à faire progresser chaque élève . Vous préciserez l'organisation du groupe classe et justifierez vos choix. »

2.2. Connaissance du système éducatif :

La seconde épreuve d'admission (épreuve 4) introduite dans le concours rénové ne présente qu'une très faible filiation avec l'ancien oral « agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable ».

Les compétences sollicitées pour répondre au mieux aux exigences de ce nouvel oral se révèlent nettement plus diversifiées.

Les sujets proposés prennent appui sur les priorités formulées dans le cadre de la refondation de l'école ainsi que sur les évolutions récentes de l'institution sans toutefois nécessiter une parfaite maîtrise de l'actualité la plus immédiate.

La réussite de cette épreuve n'est plus assurée par une simple restitution de connaissances livresques qui peuvent d'ailleurs se révéler très rapidement obsolètes (l'aide personnalisée a maintes fois été évoquée par des candidats) mais par l'appréhension et la compréhension des enjeux du système éducatif et des propositions de mise en œuvre réflexives. Les grandes valeurs de la République, la place de l'école dans la société, la nécessaire mutation du système sont des problématiques sous-jacentes à la plupart des sujets. La volonté de tendre vers une école plus égalitaire (plus de maîtres que de classe, difficulté scolaire, scolarisation des enfants de moins de trois ans,...), l'apprentissage de l'altérité (laïcité, école inclusive,...), ainsi que la prise en considération de la diversité du public (élèves à besoins éducatifs particuliers) sont présents dans la très grande majorité des sujets, ce qui permet à l'ensemble des candidats de faire valoir leur compréhension des enjeux du système éducatif.

Les corpus proposés varient entre trois et cinq textes dont le volume total ne dépasse pas cinq pages. Pour une égalité de traitement entre les candidats, les sujets ont été élaborés à partir de quelques invariants : textes législatifs (lois, décret,...) ; textes réglementaires (règlement type départemental) ; ou de cadrage (circulaires) auxquels ont été adossés des extraits d'articles issus de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, publiés dans des revues connues et reconnues par la communauté éducative (Cahiers pédagogiques, AFAE,...) ainsi que des documents en usage dans les écoles (LPC renseigné, PPRE élaboré). Des extraits d'articles de presse viennent parfois compléter ou enrichir la réflexion.

Le candidat est invité à répondre à trois questions.

La première sollicite une lecture attentive de l'ensemble des textes du corpus. Le candidat doit impérativement s'appuyer sur ces derniers pour élaborer une réponse conforme à l'attendu. Pour exemple, il a été demandé aux candidats de préciser la distinction entre « illettrisme et analphabétisme ». Il apparaît

cependant nécessaire pour le candidat de faire preuve de discernement et de hiérarchisation entre les textes officielles et les extraits d'articles.

La deuxième question nécessite de la part du candidat une mise en réflexion qui lui permet de mettre en valeur ses connaissances et son appréhension du questionnement induit par le sujet. Les meilleurs candidats font preuve d'une belle « intelligence » quant à la mise en perspective des dispositifs et des objectifs qu'ils poursuivent. Il ne s'agit pas pour le candidat de réciter une leçon mais de montrer sa réelle volonté de s'impliquer dans un processus d'appropriation des enjeux du système. A ce stade de leur formation, les savoirs ne sont pas stabilisés mais servent de support à une réflexion qui, pour de nombreux candidats, apparaît déjà très engagée.

La dernière question se veut plus « pragmatique », elle permet aux candidats de valoriser leur expérience et de faire valoir leur esprit critique. Elle permet de révéler les convictions nécessaires à tout engagement professionnel.

Pour la plupart des sujets, une mise en perspective des trois questions était relativement aisée à opérer. Les candidats qui se sont saisis de cet atout pour présenter leur exposé ont su davantage convoquer les différents textes et articuler leurs réponses autour du questionnement qu'ils ont élaboré. Peu de candidats répondent directement aux questions de manière linéaire, mais nombreux sont ceux qui présentent les textes de manière trop laconique.

Si un simple inventaire des textes ne présente que peu d'intérêt, situer leur contexte de production, préciser leur visée révèle les connaissances du fonctionnement des institutions par les candidats. Les postulants les plus brillants sont en capacité de problématiser dès l'introduction les tenants et les aboutissants du sujet. Pour exemple, à propos de la légitimité de l'évaluation, un candidat débute son exposé par « l'évaluation fait partie intégrante du processus d'apprentissage... », un autre met en perspective la difficulté scolaire « La question qui s'offre à nous est de savoir comment l'école peut dépasser la difficulté scolaire pour concourir à l'égalité des chances ? ».

En revanche, la ténuité des propos tenus lors des conclusions, qui s'avèrent parfois inexistantes, laisse penser que l'intérêt de cette phase essentielle de toute présentation n'est ni perçu par les étudiants, ni exposé lors des formations.

Une très faible partie des candidats achève leur présentation par une question ouverte, prospective qui permet d'orienter et d'approfondir le questionnement par les membres des commissions. Il s'agit bien d'un atout pour le candidat qui peut se préparer alors aux premières questions du jury.

Peu de candidats utilisent la totalité du temps proposé pour répondre aux questions du sujet. Les éléments évoqués précédemment devraient permettre aux futurs postulants d'étoffer leur présentation tout en ne la diluant pas par des propos sans intérêt.

La partie interactive avec le jury d'une durée d'une demi-heure, permet d'engager un véritable questionnement, qui vise à valoriser les premières expériences des candidats ainsi que leur réflexion. Un candidat s'est emparé des questions pour en dégager les mots-clés et reprendre à son compte le questionnement proposé par le jury. Pour la plupart des candidats cette partie vient confirmer la qualité de la présentation et la précision des réponses apportée aux questions du sujet.

Sujets proposés- session juin 2014. Connaissance du système éducatif.

Sujet n°1 : LA NEUTRALITE DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION.

Questions à traiter par le candidat :

- 1. La neutralité, quels enjeux pour le service public ?**
- 2. Quelle posture doit adopter l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions et dans ses relations avec les partenaires de l'Education Nationale ?**
- 3. Comment un enseignant peut-il conjuguer l'obligation de neutralité avec ses convictions personnelles ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : La notion de service public, extrait du dossier « vie publique », site service public.fr.

Document B : Dossier documentaire Ecole Supérieure de l'Education Nationale, Déontologie du fonctionnaire et principes du service public de l'Education nationale.

Document C : Le devoir de neutralité, interview de maître Benayoum, avocat conseil.

Document D : Proposition de loi, 29 mai 2013, visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées accueillant des enfants.

Sujet n°2 : EGALITE DES CHANCES

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Identifier les sources d'inégalités qui peuvent influencer sur la réussite des élèves.**
- 2. Comment le système éducatif peut-il contribuer à réduire les inégalités ?**
- 3. Quels leviers permettent de favoriser la réussite de chacun des élèves en éducation prioritaire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013, circulaire n°2013-060 du 10-4-2013, MEN – DGESCO

Document B : Extrait du livret de présentation, Refonder l'éducation prioritaire, paru le 16 janvier 2014, Ministère de l'Education nationale

Document C : Extrait Cahiers pédagogiques n°467, Novembre 2008, Des pratiques pédagogiques pour réduire les inégalités, Jean Michel Zakhartchouk

Sujet n°3 : SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE T ROIS ANS

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment l'école maternelle contribue-t-elle à l'égalité des chances ?**
- 2. Quels sont les enjeux de la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans ?**
- 3. Quelles sont les conditions à privilégier pour accueillir un enfant de moins de trois ans ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n°2012-202 d u 18-12-2012 MEN – DGESCO

Document B : Tableau du développement de l'enfant d'après Florin, A. (2003). Introduction à la psychologie du développement. Enfance et adolescence. Paris : Dunod, Les Topos. MENJVA/DGESCO. Site eduscol.education.fr/vocabulaire

Document C : Projet de scolarisation individualisé pour les enfants de moins de 3 ans
Observation de l'enfant durant la période d'accueil
Académie de Besançon - Mission maternelle-juin 2013

Document D : Le bien-être des enfants à l'école maternelle, Comparaison des pratiques pédagogiques en France et en Allemagne
Gilles Brougère –Informations sociales 4/2010 (n°160) p. 46-53

Sujet n°4 : LA SANCTION EDUCATIVE

Questions à traiter par le candidat :

- 1. A quelles conditions une sanction peut-elle être éducative ?**
- 2. En quoi l'élaboration de règles au sein de la classe participe-t-elle de la dimension éducative de l'école ?**
- 3. Qu'est-ce qui rend une sanction légitime ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait d'un règlement type départemental. Attitude et comportement des élèves.

Document B : Eirick Prairat - La sanction en éducation – Collection « Que sais-je ? » PUF 2011

Document C : Eric Flavier - La « sanction éducative » dans la gestion des conflits : réalité ou utopie ? Equipe GRIFEN, IUFM de Nice et STAPS -IUFM d'Alsace.

Document D : Extrait Circulaire n°2004-176 du 19/10/2004. Organisation des procédures disciplinaires dans les EPLE. Ministère de l'Education nationale

Sujet n°5 : LES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Qu'appelle-t-on « élèves à besoins éducatifs particuliers » ?**
- 2. Quelles conditions sont-elles nécessaires pour favoriser la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers ?**
- 3. Quelles différenciations pédagogiques peuvent-elles être mise en œuvre pour prendre en considération les élèves intellectuellement précoces ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013- Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

Document B : Des « élèves à besoins éducatifs particuliers » ? de Joce Le Breton, centre Alain Savary tiré de XYZEP numéro 27 mai 2007

Document C : Extrait de « L'inclusion scolaire des EANA : question d'éthique, de politique institutionnelle et de pratiques didactiques, Madame Cécile GOÏ, maître de conférence et Madame Delphine BRUGGEMAN, maître de conférences – Juillet 2013 - Ressources pour le français langue de Scolarisation – MEN/DEGSCO »

Document D : Extrait de « Une école inclusive pour les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » discours de Madame George Paul Langevin , ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale chargée de la réussite éducative - Juillet 2013 - Ressources pour le Français comme Langue de Scolarisation »

Sujet n°6 : EVALUATION DES ELEVES

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi l'évaluation des élèves participe-t-elle de leur réussite ?**
- 2. Que révèle l'évaluation du système éducatif français ?**
- 3. Comment la mise en œuvre du livret personnel de compétences contribue-t-elle à faire évoluer l'évaluation des élèves pendant la scolarité obligatoire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n°2010-087du1 8-6-2010, mise en œuvre du livret personnel de compétences, MEN-DGESCO

Document B : Extrait du rapport n°2013-072 juillet 2013, Inspection Générale Education Nationale « la notation et l'évaluation des élèves éclairés par des comparaisons internationales »

Document C : Classement PISA : la France championne des inégalités scolaires, Le Monde : 03.12.2013, Par Mattea Battaglia et Aurélie Collas

Sujet n°7 : LES POLITIQUES EDUCATIVES, DES COMPETENCES PARTAGEES.

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment les compétences des différentes collectivités territoriales se conjuguent-elles sur un territoire avec la politique de l'Etat ?**
- 2. Quels sont les atouts et les limites d'une gestion décentralisée en matière d'Education ?**
- 3. A quelles conditions un Projet Educatif De Territoire favorise-t-il la réussite de tous les élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait dossier d'actualité, veille et analyse, I.F.E. avril 2013. Décentralisation et politiques éducatives, vers l'acte III de la décentralisation,

Document B : Extrait du site municipal de la commune de Sougy sur Loire, Projet Educatif Territorial pour l'aménagement des rythmes scolaires- temps d'activités périscolaires-

Document C : Guide pratique : les nouveaux rythmes à l'école primaire.

Document D: Extrait de la note : Le Projet Educatif de Territoire au service de la cohérence et de la continuité, de Yves Goepfert IA IPR, DGESIP, Paris le 27 mars 2013

Document E : Organisation du système éducatif, Jacques Lesieur, DIFOR, septembre 2010, page 14

Sujet n°8 : REUSSITE DES ELEVES

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi le PPRE permet-il une prise en charge de la diversité des élèves ?**
- 2. Dans quelle mesure la personnalisation des parcours contribue-t-elle à l'égalité des chances ?**
- 3. Quelles autres stratégies que la personnalisation peuvent favoriser la réussite des élèves ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du bulletin officiel du n°31 du 31 août 2006, circulaire n°2006 – 138 du 25.08.2006 : Programmes Personnalisés de Réussite Educative

Document B : Extrait de « Individualisation – Livret repères – INRP – Centre Alain Savary – Mai 2009 »

Document C : Programme personnalisé de réussite éducative- document d'élève.

Sujet n°9 : L'ECOLE INCLUSIVE

Questions à traiter par le candidat :

- 1. En quoi la prise en charge des enfants en situation de handicap a-t-elle évolué ? Vous expliquerez cette évolution en prenant appui sur la différence entre intégration et inclusion.**
- 2. Comment l'inclusion scolaire favorise-t-elle à la réussite de tous les élèves ?**
- 3. A quelles conditions l'inclusion scolaire d'un enfant en situation de handicap est-elle réussie à l'école élémentaire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n°2013-060 du 10-4-2013- circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013

Document B : Extrait : École et Handicap : de la séparation à l'inclusion des enfants en situation de handicap par Marie Musset et Rémi Thibert Chargés d'études et de recherche à la Veille scientifique et technologique – Institut National de Recherche Pédagogique -Dossier d'actualité n°52– mars 2010

Document C : Intégration, inclusion et pédagogie de Brigitte Belmont, chercheur, CRESAS-INRP

Document D : L'école inclusive, miroir d'une société tournée vers le changement Discours - George Paul-Langevin - 05/07/2013 – Le Huffington Post en association avec le groupe Le monde

Sujet n°10 : L'ILLETTRISME

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Pourquoi l'illettrisme a-il été considéré comme une grande cause nationale en 2013 ?**
- 2. Qu'attend-on de la mobilisation de la communauté éducative ?**
- 3. Comment prévenir l'illettrisme à l'école primaire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Circulaire n°2013-179 du 12-11-2013, *Prévenir l'illettrisme*.

Document B : Extrait de la note d'information : les évaluations en lecture dans le cadre de la journée Défense et Citoyenneté- Année 2011.

Document C : Article du journal le monde, *L'illettrisme des cadres, un phénomène méconnu et tabou*, de Shahzad Abdul, mis à jour le 18.02.2013.

Document D : Document D : Mise en œuvre du schéma académique "Prévention de l'illettrisme" Fiche action, académie de Poitiers.

Sujet n°11 : LA DIFFICULTE SCOLAIRE

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quelles différences peut-on faire entre un élève qui présente des difficultés dites « normales » dans la construction de ses apprentissages et un élève « qui est en difficulté » ?**
- 2. Dans la dynamique de l'apprentissage, à partir de quel moment peut-on parler de difficulté scolaire d'un élève ?**
- 3. Quelles stratégies pédagogiques peuvent être mobilisées pour dépasser la difficulté scolaire ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de la circulaire n°2012-201 du 18-12-2012 Dispositifs « plus de maîtres que de classes » Missions, organisation du service et accompagnement des maîtres

Document B : Extrait de la circulaire n°2009-088 du 17-7-2009- Adaptation et intégration scolaires- Fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire

Document C : Extrait de : « Les dispositifs français et leurs approches pédagogiques de Ghislaine DESBUISSONS tiré de la revue AFAE 2011 n°130 »

Document D : Livret Personnel de Compétences, Palier 2, CM2, les principaux éléments de mathématiques.

SUJET N° 12 : CO-EDUCATION

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Comment s'opère la cohérence éducative sur un territoire ?**
- 2. A quelles conditions la co-éducation favorise-t-elle la réussite des élèves ?**
- 3. Comment construire une véritable coopération entre tous les parents et l'école ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Circulaire n°2013-142 du 15-10-2013, Relations École – Parents, renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires,

Document B : Extrait de la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013, Projet éducatif territorial

Document C : Extrait IFE, dossier d'actualité, veille et analyse , aux frontières de l'école ou la pluralité des temps éducatifs par Marie Gausse, chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyse de l'Institut Français de l'Éducation.

Sujet n°13 : L'IDENTITE PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

Questions à traiter par le candidat :

- 1. Quels sont les enjeux de la formation professionnelle des enseignants en termes de réussite des élèves ?**
- 2. Quels sont les fondements de l'identité professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation ?**
- 3. Comment l'établissement scolaire peut-il contribuer au développement d'une identité professionnelle de ses acteurs ?**

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

Document B : Stéphane Martineau, Liliane Portelance, Annie Presseau - L'identité professionnelle des enseignants : l'ambivalence devant le statut professionnel, septembre 2010.

Document C : Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève, septembre 2010